

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la grande salle du complexe sportif Christian Dufresne, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, Mme NGO DJOB, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, Mme DANIN, M. ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, Mme CHAIZE, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. BEHETRE, M. TOHME, Mme MOROSAN, Mme TRAN, M. ROCHER, M. LACAGNE, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET, Mme YOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. GANDRILLON donne pouvoir à M KAYAL

Secrétaire de séance : M. BOURSE

CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS

Délibération n° DEL2020-020

A l'unanimité

Décide de délibérer à huis clos des affaires selon l'ordre du jour qui a été transmis le 29 mai 2020 aux membres du conseil municipal de Saint-Prix

**CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE**

Délibération n° DEL2020-021

A l'unanimité

Décide de déroger à la règle du vote à bulletin secret

Décide de créer la commission communale pour l'accessibilité

Sont élus membres de la commission communale pour l'accessibilité :

Honorine NGO DJOB

Sylvie THOMAS-MALBEC

Olivier MAIRE

Carole ETHUIN-JEANMET

Emmanuel JEAN-JACQUES

**CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE (CT) ET DU COMITE
D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)**

Délibération n° DEL2020-022

A l'unanimité

Décide de créer le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Approuve la désignation des membres suivants pour :

Le Comité Technique :

Titulaires

Céline VILLECOURT

Gérard BOURSE

Honorine NGO DJOB

Suppléants

Olivier MAIRE

Vanessa LECLERC

Pascale MOLLIERE

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Titulaires

Céline VILLECOURT

Gérard BOURSE

Honorine NGO DJOB

Suppléants

Olivier MAIRE

Vanessa LECLERC

Pascale MOLLIERE

CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Délibération n° DEL2020-023

A l'unanimité

Décide de déroger à la règle du vote à bulletin secret

Décide de créer les 5 commissions municipales permanentes composées ainsi :

- ✓ Sports - Vie associative : 10 membres (8 sièges pour la liste Saint-Prix l'avenir ensemble et 2 sièges pour la liste Saint-Prix, Demain c'est vous)
- ✓ Culture - Animation - Attractivité touristique : 12 membres (10 sièges pour la liste Saint-Prix l'avenir ensemble et 2 sièges pour la liste Saint-Prix, Demain c'est vous)
- ✓ Education - Enfance - Jeunesse : 8 membres (6 sièges pour la liste Saint-Prix l'avenir ensemble et 2 sièges pour la liste Saint-Prix, Demain c'est vous)
- ✓ Travaux - Développement durable - Cadre de vie – Urbanisme : 12 membres (10 sièges pour la liste Saint-Prix l'avenir ensemble et 2 sièges pour la liste Saint-Prix, Demain c'est vous)
- ✓ Administration générale : 10 membres (8 sièges pour la liste Saint-Prix l'avenir ensemble et 2 sièges pour la liste Saint-Prix, Demain c'est vous)

Sont élus :

- ✓ Pour la commission permanente Sports - Vie associative :

Daniel KAYAL

Christophe SEFRIN

Olivier GANDRILLON

Tiffany TRAN

Anne-Sophie DRIENCOURT

Philippe ESTARZIAU

Jean-Pierre CHASTAING

Marc BEHETRE

Hervé RICHARD

Laurent LACAGNE

✓ Pour la commission permanente Culture - Animation - Attractivité touristique :

Christophe SEFRIN	Candice CHAPPAZ
Daniel KAYAL	Jean-Pierre CHASTAING
Anne-Sophie DRIENCOURT	Oana MOROSAN
Vanessa LECLERC	Gérard BOURSE
Carol CHAIZE	Michel ROCHER
Tiffany TRAN	Hervé RICHARD

✓ Pour la commission permanente Education – Enfance - Jeunesse:

Pascale MOLLIERE	Oana MOROSAN
Vanessa LECLERC	Candice CHAPPAZ
Gérard BOURSE	Sonia YOT
Anne-Sophie DRIENCOURT	Carole ETHUIN-JEANMET

✓ Pour la commission permanente Travaux - Développement durable - Cadre de vie - Urbanisme:

Olivier MAIRE	Gérard BOURSE
Michaël TOHME	Christophe SEFRIN
Marc BEHETRE	Daniel KAYAL
Jean-Pierre ENJALBERT	Carole MAUGER
Philippe ESTARZIAU	Sonia YOT
Candice CHAPPAZ	Carole ETHUIN-JEANMET

✓ Pour la commission permanente Administration générale:

Gérard BOURSE	Vanessa LECLERC
Olivier MAIRE	Honorine NGO DJOB
Emmanuel JEAN-JACQUES	Fabien VET
Olivier GANDRILLON	Laurent LACAGNE
Daniel KAYAL	Carole ETHUIN-JEANMET

CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES THEMATIQUES

Délibération n° DEL2020-024

A l'unanimité

Décide de déroger à la règle du vote à bulletin secret

Décide de créer 2 commissions municipales thématiques composées ainsi :

- ✓ Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Règlement Local de Publicité (RLP) : 8 membres (6 sièges pour la liste Saint-Prix l'avenir ensemble et 2 sièges pour la liste Saint-Prix, Demain c'est vous)
- ✓ Cœur de ville : 8 membres (6 sièges pour la liste Saint-Prix l'avenir ensemble et 2 sièges pour la liste Saint-Prix, Demain c'est vous)

Sont élus :

- ✓ Pour la commission thématique Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Règlement Local de Publicité (RLP) :

Céline VILLECOURT	Fabien VET
Olivier MAIRE	Carole MAUGER
Gérard BOURSE	Carole ETHUIN JEANMET
Marc BEHETRE	Sonia YOT

- ✓ Pour la commission thématique Cœur de ville

Céline VILLECOURT	Philippe ESTARZIAU
Olivier MAIRE	Fabien VET
Gérard Bourse	Sonia YOT
Jean-Pierre ENJALBERT	Hervé RICHARD

CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DES COMITES CONSULTATIFS

Délibération n° DEL2020-025

A l'unanimité

Décide de créer 2 des comités consultatifs suivants :

- ✓ Plan vélo
- ✓ Pour un développement harmonieux des coteaux de Saint-Prix

Approuve la désignation des membres suivants :

- ✓ 6 membres pour le comité consultatif Plan vélo :

Céline VILLECOURT	Jean-Pierre ENJALBERT
Christophe SEFRIN	Tiffany TRAN
Marc BEHETRE	Laurent LACAGNE

- ✓ 6 membres pour un développement harmonieux des coteaux de Saint-Prix :

Céline VILLECOURT	Candice CHAPPAZ
Olivier MAIRE	Pascale MOLLIERE
Jean-Pierre ENJALBERT	Laurent LACAGNE

FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Délibération n° DEL2020-026

A l'unanimité

Fixe à 8 le nombre de conseillers municipaux délégués

DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Délibération n° DEL2020-027

A l'unanimité

Approuve la désignation des 4 conseillers municipaux délégués suivants :

- Michaël TOHME
- Marc BEHETRE
- Anne-Sophie DRIENCOURT
- Vanessa LECLERC

INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Délibération n° DEL2020-028

A l'unanimité

Dit que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut 1027) et du produit de 22% de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints.

Fixe le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus aux taux suivants :

Maire :	55,00% de l'indice brut 1027
1 ^{er} adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
2 ^{ème} adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
3 ^{ème} adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
4 ^{ème} adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
5 ^{ème} adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
6 ^{ème} adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
7 ^{ème} adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
8 ^{ème} adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027

8 Conseillers municipaux délégués : 3,90% de l'indice brut 1027

Dit que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

NOMINATION DU « CORRESPONDANT DEFENSE »

Délibération n° DEL2020-029

A l'unanimité

Approuve la nomination de Monsieur Jean-Pierre CHASTAING au poste de correspondant Défense pour la ville de Saint-Prix.

**DESIGNATION DES MEMBRES SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE, DE GAZ ET DES
TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)**

Délibération n° DEL2020-030

A l'unanimité

Décide de déroger à la règle de l'élection à scrutin secret

Sont élus :

- Délégué titulaire : Olivier MAIRE
- Délégué suppléant : Marc BEHETRE

DESIGNATION DES MEMBRES AU SIEREIG DE LA VALLEE DE MONTMORENCY

Délibération n° DEL2020-031

A l'unanimité

Décide de déroger à la règle sur le caractère secret du scrutin

Sont élus au premier tour du scrutin :

- Céline VILLECOURT - 1^{ère} déléguée titulaire
- Honorine NGO DJOB - 2^{ème} déléguée titulaire
- Emmanuel JEAN-JACQUES - 1^{er} délégué suppléant
- Martine DANIN - 2^{ème} déléguée suppléant

DESIGNATION DES MEMBRES AU SIEREIG ANDRE MESSENGER

Délibération n° DEL2020-032

Par 24 voix pour et 5 abstentions

Sont élus au 1^{er} tour du scrutin :

- Pascale MOLLIERE - déléguée titulaire
- Candice CHAPPAZ est élue déléguée suppléant

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXTENSION DU LYCEE VAN GOGH ET LA CONSTRUCTION DU
LYCEE PROFESSIONNEL EIFFEL A ERMONT**

Délibération n° DEL2020-033

Par 24 voix pour et 5 abstentions

Sont élus :

- Pascale MOLLIERE - déléguée titulaire
- Vanessa LECLERC - déléguée suppléant

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO)

Délibération n° DEL2020-034

A l'unanimité

Décide de déroger à la règle du vote à bulletin secret

Sont élus :

- Candice CHAPPAZ - déléguée titulaire
- Carole MAUGER - déléguée suppléant

REPRESENTATION A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE GYPSE

Délibération n° DEL2020-035

A l'unanimité :

Sont élus :

- Olivier MAIRE - délégué titulaire
- Marc BEHETRE - délégué suppléant

GARANTIE D'EMPRUNTS AU PROFIT DE SEQENS

Délibération n° DEL2020-036

A l'unanimité

Accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de Trois millions cent quarante mille euros (**3 194 433,00 euros**) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt de la Banque des Territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 10

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Accepte que la garantie de la collectivité soit accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Banque des Territoires et l'emprunteur.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatif à ce dossier.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS
VERSEMENT D'UNE SURCHARGE FONCIERE – SEQENS
PROJET IMMOBILIER ROUTE DE MONTMORENCY**

Délibération n° DEL2020-037

A l'unanimité

Décide d'accorder à la société **dénommée « Seqens société anonyme d'habitations à loyer modéré »** une subvention pour surcharge foncière d'un montant de **180 000 €**.

Décide de verser cette subvention pour surcharge foncière,

Accepte l'obtention d'un droit de réserve pour à 5 logements au titre de la garantie des emprunts et de 2 logements de type T3 au titre de la surcharge foncière pendant toute la durée des prêts souscrits auprès de la Banque des Territoires dans ce programme immobilier,

Approuve que la dépense soit réglée à l'article 20422 du budget principal de la commune.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette prestation.

FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Délibération n° DEL2020-038

A l'unanimité

Attribue des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle.

Fixe le montant de cette enveloppe maximum annuelle à 5 000 €.

Dit que les frais de représentation de Madame le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle et sous réserve de l'inscription des crédits.

Dit que la présente délibération s'applique à l'exercice budgétaire 2020, et aux exercices suivants sous réserve de l'inscription des crédits.

CREATION D'UN EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET

Délibération n° DEL2020-039

A l'unanimité

Approuve la création d'un poste de collaborateur de cabinet.

DROITS A LA FORMATION DES ELUS

Délibération n° DEL2020-040

A l'unanimité

Approuve les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus, ainsi que ses modalités d'exercice.

Indique que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65.